

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Les retombées du projet Essor dans le secteur bois

Les résultats au terme de la mise en œuvre de cette initiative ont été présentés le 7 février 2019 à Yaoundé.

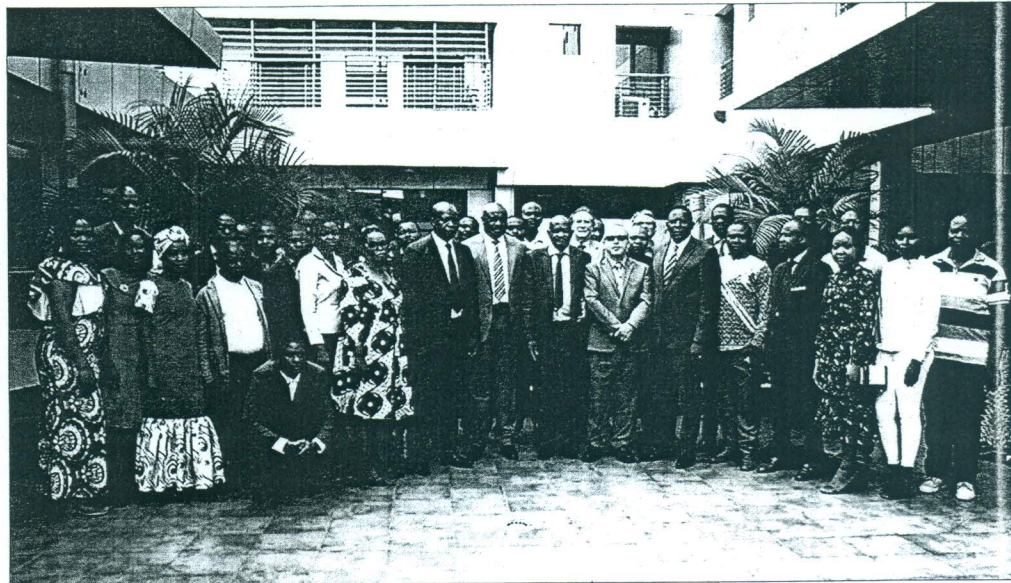
Promouvoir l'utilisation du bois d'origine légale au Cameroun pour soutenir la gestion responsable des forêts. Tel est l'objectif du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » qui est arrivé à son terme. Mis en œuvre par le Centre pour la recherche forestière internationale (Cifor) en partenariat avec le Centre de recherche et d'action pour le développement durable (Cerad), la direction de la promotion et de la transformation du bois du ministère des Forêts et de la faune (Minfof) et l'association nationale du collectif des vendeurs de bois et assimilés du Cameroun (Ancova), plusieurs résultats ont été atteints au terme du projet Essor.

« Un projet d'arrêté conjoint Minfof, ministère des Marchés publics (Minmap), ministère des Travaux publics (Mintp) a été élaboré sous la tutelle du Minfof avec la contribution des acteurs clés...Ce projet d'arrêté conjoint est en cours de transmission à la primature », explique Guillaume Lesucuyer, chercheur au Cifor. Aussi, il y a eu au cours des 15 mois qu'a duré le projet des campagnes de sensibilisation des vendeurs et acheteurs dans 13 des 15 grands marchés de bois de Yaoundé pour les inciter à l'achat de bois de sciage de sources légales.

Selon Patrice Bigombe Logo, directeur général du Cerad, des stratégies de plaidoyer pour l'approvisionnement en bois légal respectivement auprès des entreprises du Btp et des administrations publiques ont été élaborées et mises en œuvre. « Sur la base du plaidoyer adressé aux entreprises du BTP, sept entreprises (Egis, Razel, Arab Contractors, Piccini, Scet-Tunisie, Buns, l'association des entreprises de BTP) ont manifesté l'intérêt de se doter des politiques d'achat responsable et ont été encadrées à la démarche à suivre pour les finaliser et les rendre opérationnelles après la clôture du projet », renchérit Patrice Bigombe Logo.

Évaluer les intentions d'achats de bois légal

Selon le Cifor, une étude est en cours de finalisation pour évaluer les intentions d'achat de bois légal au terme des campagnes de sensibilisation. Surtout dans un contexte où l'on révèle qu'au Cameroun, 80% du flux de bois dans les marchés urbains est



d'origine illégale, ¾ des sciages achetés dans les marchés urbains de Yaoundé, Douala et Bertoua sont d'origine informelle, 13 000 m3 de bois sont utilisés dans les commandes des administrations publiques sans incitation aucune à une source d'origine légale.

En réussissant à élaborer un projet d'arrêté conjoint Minfof/Minmap/Mintp et en impliquant directement le Minfof et l'Ancova comme partenaire de mise en œuvre, « le projet Essor a contribué à instaurer un débat durable pour la promotion des sciages d'origine légale sur le marché domestique...Audelà, cette thématique étant commune à tous les pays d'Afrique centrale, de nombreuses leçons tirées de ce projet sont à mutualiser avec d'autres projets financés par la FAO-Flegt et pourront être utiles à la formation de la production et du commerce des sciages artisanaux à l'échelle du Bassin du Congo », martèle le Cifor.

Améliorer la gouvernance forestière

Au cours de l'atelier de clôture du projet Essor, Hortense Motalindja, représentante de la sous-direction de la promotion et de la transformation des produits forestiers au Minfof a déclaré : « Le Minfof s'est aussi engagé à approvisionner le marché domestique en bois légal. Le gouvernement doit saisir cette occasion pour renforcer son rôle en tant que catalyseur du respect de la légalité du bois utilisé dans les marchés publics ». Pour Stéphane Sourdin en service à la délégation de l'Union européenne au Cameroun, l'intégration du bois dans l'économie formelle et

↑ Quelques personnes ayant conduit le projet Essor.

En réussissant à élaborer un projet d'arrêté conjoint Minfof/Minmap/Mintp et en impliquant directement le Minfof et l'Ancova comme partenaire de mise en œuvre, « le projet Essor a contribué à instaurer un débat durable pour la promotion des sciages d'origine légale sur le marché domestique.

donc la marche vers la légalité ne pourra s'accomplir qu'à travers une amélioration de la gouvernance forestière. Un véritable défi que la mise en œuvre de l'Apv-Flegt vise à relever selon Stéphane Sourdin.

« L'engagement des autorités gouvernementales, du secteur privé et des consommateurs est le premier pas vers un changement profond dans la manière dont le bois est approvisionné au Cameroun », précise Richard Eba'a Atyi, directeur régional du Cifor pour l'Afrique centrale.

Open Timber pour promouvoir le commerce du bois légal

La délégation de l'Union européenne à Yaoundé a abrité le mardi 25 septembre 2018 l'atelier de lancement du site www.opentimberportal.org au Cameroun. Cette plateforme « web indépendante » apprend-on a pour objectif de promouvoir le commerce du bois légal en améliorant la transparence du secteur forestier dans notre pays. Il a aussi pour but de rendre accessible au grand public les informations sur la conformité légale du secteur forestier. Initié et mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, ce projet bénéficie de l'appui de l'Union européenne. En effet, www.opentimberportal.org propose plusieurs rubriques à savoir : classement des exploitants selon leur transparence, profils des exploitants, base de données des observations. Ce site arrive dans un contexte où plusieurs organisations non gouvernementales ont eu à mener des campagnes de sensibilisations sur l'utilisation du bois légal au Cameroun.

Hervé Fopa Fogang